2024 - ETAT RECAPITULATIF TAXE DE SEJOUR POUR LES HEBERGEMENTS SANS CLASSEMENT

(sauf les campings, les auberges collectives et les chambres d'hôte)

Dates de séjour	Tarif du séjour = A	Nombre total de personnes logées (y compris les éxonérées) = B	Nombre de nuits passées = C	Tarif nuitée = tarif séjour divisé par nombre de personnes divisé par nombre de nuits = A / B / C	Montant taxe de séjour (avant comparaison avec le tarif plafond) = Tarif nuitée x 4%	Si le montant de la taxe est supérieur à 1,15 € (tarif plafond voté par la collectivité pour 2023) appliquer 1,15 € sinon appliquer le tarif trouvé = D	Nombre de personnes assujetties = E	Montant total de la taxe à collecter et à reverser = C (nombre de nuits) X D (tarif applicable) X E (nombre de personnes assujetties)	Nombre de personnes exonérées et motif (B - E)	Date d'encaissement de la taxe
Exemple 1: du 04/01/24 au 11/01/24	*450,00 €*	*6*	*7*	*10,71 €*	*0,43 €*	*0,43 €*	*2*	*6,02 €*	*6 -2 = 4 (- 18 ans)*	*11/01/2024*
Exemple 2 : du 05/01/24 au 06/01/24	*150,00 €*	2	1	*75,00 €*	*3,00 €*	*1,15 €*	2	*2,30 €*	0	06/01/2024
Total de la page										N° de page
Report de la page précédente										
TOTAL CUMULE										

TAXE DE SEJOUR DOMES SANCY ARTENSE – Année 2024
Registre du logeur N° 2 - Période du 1er juillet au 31 décembre 2024

Nom du propriétaire :
Adresse :

N° tél. :
Email :
Adresse de l'hébergement :

Type de l'hébergement : Classement :
Taux de taxe à appliquer : (tableau ci-contre)

Registre à retourner avant le 22 Janvier 2025 à

OFFICE DE TOURISME AUVERGNE VOLCANSANCY
Place Joseph Malègue
63680 LA TOUR D'AUVERGNE

accompagné de l'état récapitulatif correspondant et du règlement global établi par le logeur à l'ordre du Trésor Public et du récapitulatif des encaissements.

COCHER LA CATEGORIE DE VOTRE HEBERGEMENT	CATEGORIES D'HEBERGEMENT	TARIFS 2024
	Palaces	1.15 €
	Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles	1.05 €
	Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles	1.00 €
	Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles	0.95 €
	Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles	0.80 €
	Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1,2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes et auberges collectives	0.75 €
	Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3,4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures	0.60 €
	Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles, terrain de camping non classés, aires naturelles de camping et ports de plaisance	0.20 €
	Tout hébergement en attente de classement ou sans classement à l'exception des hébergements de plein air et chambres d'hôtes	4 %

Déclaration sur l'honneur

Montant total à reverser : ..... € **(si vous n'avez pas loué, ou si la taxe de séjour a été collectée par une plateforme merci de compléter le registre en indiquant 0 € et de nous retourner le registre)**

Je soussigné(e) .....déclare sur l'honneur que le montant ci-dessus désigné correspond à la taxe de séjour encaissée pendant la période de référence.

Fait à , le Signature :